

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
Séance du 29 janvier 2009

Objet de délibération :
Mise en place d'outils d'observation et
de suivi du SCOT

Sous la Présidence de Mme Jacqueline SELIGNAN, sont présents 54 délégués sur 84, convoqués le 19 janvier 2009 et, à titre consultatif 1 conseiller général

Sont excusés :

Mme EXPOSITO (Commune d'Ambérieu en Bugey), M. BROCARD (Commune de Joyeux),
M. CASTELLANI (Commune de Rignieux le Franc), M. BATTISTA (Commune de Nievroz),
M. FELIX (Commune de Beynost), M. PROTIERE (Commune de Miribel),
M. DUCLAUX (Commune d'Arandas), M. THIEBAUT (Commune d'Evosges)
M. Jacky BERNARD (Conseiller général), M. BRANCHY (Conseiller général),
M. Claude MARCOU (Conseiller général) et M. LECULIER (Conseiller régional)

Ont donné pouvoir :

Est élu secrétaire de séance :
M. VENET (C.C de la Plaine de l'Ain)

Madame la Présidente rappelle que lors du dernier comité syndical en date du 14 octobre 2008, il avait été présenté aux membres du comité syndical le calendrier de lancement des études que souhaite mener le syndicat mixte au cours de l'année 2009.

La première d'entre elles consiste à la mise en place d'outils de suivi du SCOT qui doivent permettre à travers la définition d'indicateurs et de tableaux de bord de suivre l'évolution du territoire dans l'ensemble des domaines concernés par le SCOT.

Sans préjuger des indicateurs qui seront retenus comme les plus pertinents pour évaluer l'application du SCOT, ils seront naturellement la déclinaison des principaux objectifs du SCOT BUCOPA traitant des thèmes suivants :

- la consommation foncière
- le logement
- la démographie
- les transports
- l'environnement
- l'activité économique
- l'emploi

Madame la Présidente rappelle d'une part que le suivi des SCOT est une obligation pour la structure porteuse et prévue à l'article L.122-4 du code de l'urbanisme et que d'autre part, l'évaluation du SCOT au bout de 10 ans maximum de son application est obligatoire sous peine de caducité du document, article L.122-14 du CU.

Les objectifs poursuivis sont donc de :

- Proposer des indicateurs et des tableaux de bord pour suivre l'évolution des objectifs affichés dans le SCOT et le schéma de secteur
- Proposer de véritables outils d'aide à la décision à l'attention des élus, par un éclairage sur les écarts éventuellement constatés entre les objectifs du SCOT et les évolutions du territoire
- Analyser des sujets complexes (indicateurs environnementaux, évolution de l'agriculture...) qui ne peuvent se satisfaire d'une approche exclusivement quantitative

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

AUTORISE Madame la Présidente à recruter, après avis du bureau du syndicat mixte, un bureau d'études chargé de mettre en œuvre, les outils d'observation et de suivi du SCOT.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

La Présidente,

Département de l'Ain
Département de l'Ain
Arrondissement de Belley
Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
Séance du 29 janvier 2009

Objet de délibération :
Demande de subvention auprès de la
région rhône-alpes au titre du CDRA
pour la mise en place d'outils
d'observation et de suivi du SCOT

Sous la Présidence de Mme Jacqueline SELIGNAN, sont présents 54 délégués sur 84, convoqués le 19 janvier 2009 et, à titre consultatif 1 conseiller général

Sont excusés :

Mme EXPOSITO (Commune d'Ambérieu en Bugey), M. BROCARD (Commune de Joyeux),
M. CASTELLANI (Commune de Rignieux le Franc), M. BATTISTA (Commune de Nievroz),
M. FELIX (Commune de Beynost), M. PROTIERE (Commune de Miribel),
M. DUCLAUX (Commune d'Arandas), M. THIEBAUT (Commune d'Evosges)
M. Jacky BERNARD (Conseiller général), M. BRANCHY (Conseiller général),
M. Claude MARCOU (Conseiller général) et M. LECULIER (Conseiller régional)

Ont donné pouvoir :

Est élu secrétaire de séance :
M. VENET (C.C de la Plaine de l'Ain)

Madame la Présidente explique que dans le cadre des actions de l'axe 1 du CDRA, qui a pour ambition de favoriser une urbanisation de qualité sur le territoire, il a été prévue la fiche action 2.6 qui a pour objectif notamment de créer et d'animer un observatoire de l'habitat et du foncier, au service de la politique territoriale et des politiques locales.

Madame la Présidente rappelle que l'ensemble de l'axe 1 du CDRA a été organisé de façon à s'articuler au mieux avec le document de planification à l'échelle du territoire que constitue le SCOT. En d'autres termes, comme le souhaite la Région, le CDRA représente un bon levier de mise en œuvre des orientations prévues dans le SCOT.

Pour la Région, collectivité territoriale chef de file en matière d'aménagement du territoire, les SCOT représentent en tant qu'outil de planification à moyen et long terme, l'échelon le plus pertinent.

C'est dans ce cadre que le syndicat mixte sollicite le soutien de la Région Rhône-Alpes au titre du CDRA pour réaliser cette action d'observation du territoire.

Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents

AUTORISE Madame la Présidente à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes,

AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document (rapport, convention,...) avec la Région Rhône-Alpes utile à cette demande.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

La Présidente,

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

**SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical

Séance du 29 janvier 2009

Objet de délibération :

Lancement de l'étude sur l'urbanisme commercial

Sous la Présidence de Mme Jacqueline SELIGNAN, sont présents 54 délégués sur 84, convoqués le 19 janvier 2009 et, à titre consultatif 1 conseiller général

Sont excusés :

Mme EXPOSITO (Commune d'Ambérieu en Bugey), M. BROCARD (Commune de Joyeux), M. CASTELLANI (Commune de Rignieux le Franc), M. BATTISTA (Commune de Nievroz), M. FELIX (Commune de Beynost), M. PROTIERE (Commune de Miribel), M. DUCLAUX (Commune d'Arandas), M. THIEBAUT (Commune d'Evosges), M. Jacky BERNARD (Conseiller général), M. BRANCHY (Conseiller général), M. Claude MARCOU (Conseiller général) et M. LECULIER (Conseiller régional)

Ont donné pouvoir :

Est élu secrétaire de séance :

M. VENET (C.C de la Plaine de l'Ain)

Madame la Présidente explique qu'une étude sur l'urbanisme commercial à l'échelle du territoire du SCOT BUCOPA est aujourd'hui une priorité pour plusieurs raisons :

- Le volet de l'urbanisme commercial a été insuffisamment traité dans le SCOT
- Il existe actuellement une forte pression des grandes enseignes commerciales pour s'implanter sur notre territoire
- Les élus locaux souhaitent s'emparer de cette question, de façon à anticiper un développement voulu et non subi des activités commerciales sur le territoire.
- L'évolution récente du contexte législatif et réglementaire issue de la loi LME du 4 août 2008 et du Grenelle 2 de l'environnement change considérablement les règles d'implantation des commerces.

Madame la Présidente présente les différentes phases de cette étude qui devrait se dérouler au cours du premier semestre 2009 :

Phase 1 : Élaboration du diagnostic de l'offre commerciale et de la demande des consommateurs sur le territoire du SCOT BUCOPA

Phase 2 : Définition d'une stratégie de développement partagée et élaboration d'un projet de schéma d'urbanisme commercial du territoire du SCOT qui définira des zones d'aménagement commerciales

Phase 3 : Mise en forme du schéma

**Le comité syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents**

AUTORISE Madame la Présidente à recruter, après avis du bureau du syndicat mixte, un bureau d'études chargé de réaliser l'étude sur l'urbanisme commercial sur le territoire du SCOT BUCOPA.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

La Présidente,

SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DIRECTEUR
BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du comité syndical
Séance du 29 janvier 2009

Objet de délibération :
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Sous la Présidence de Mme Jacqueline SELIGNAN, sont présents 54 délégués sur 84, convoqués le 19 janvier 2009 et, à titre consultatif 1 conseiller général

Sont excusés :

Mme EXPOSITO (Commune d'Ambérieu en Bugey), M. BROCARD (Commune de Joyeux), M. CASTELLANI (Commune de Rignieux le Franc), M. BATTISTA (Commune de Nievroz), M. FELIX (Commune de Beynost), M. PROTIERE (Commune de Miribel), M. DUCLAUX (Commune d'Arandas), M. THIEBAUT (Commune d'Evosges), M. Jacky BERNARD (Conseiller général), M. BRANCHY (Conseiller général), M. Claude MARCOU (Conseiller général) et M. LECULIER (Conseiller régional)

Ont donné pouvoir :

Est élu secrétaire de séance :
M. VENET (C.C de la Plaine de l'Ain)

Présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2009 à partir d'un montant des dépenses et recettes estimé à :

Total dépenses de fonctionnement	185 602.28 €
Total recettes de fonctionnement	185 602.28 €
Total dépenses d'investissement	6 948.30 €
Total recettes d'investissement	6 948.30 €

Point 1 : Sont présentés et soumis à la discussion les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2009 en dépenses :

- la nouvelle version et la mise à jour du logiciel CERIG,
- l'engagement des deux études utiles au suivi et à la mise en œuvre du SCOT,
- l'augmentation de la contribution aux organismes de regroupement Interscot et le reliquat de l'année 2008,
- l'inscription de dépenses imprévues.

Point 2 : Sont présentés et soumis à la discussion les principaux points qui influenceront le budget de l'exercice 2009 en recettes :

- l'augmentation des contributions des groupements de communes et des communes isolées,
- subvention de la Région Rhône-Alpes pour l'étude de la mise en place d'outils d'observation du SCOT.

Le comité syndical,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et débattu des orientations budgétaires,
EN DONNE ACTE au Président,

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

La Présidente,